

Édito: QUAND VA LA SANTÉ

Il y a santé et santé! Je vais d'abord vous parler de la prison ...de la santé, officiellement appelée centre pénitentiaire de Paris-La Santé simplement surnommée "la santé". C'est un établissement pénitentiaire français situé dans l'est du quartier de Montparnasse au 41, rue...de la santé, établissement ouvert en 1867.

C'est l'architecte Joseph Augustin Émile VAUDREMER qui s'est vu confier le soin d'élaborer une nouvelle prison qui s'élèvera sur le site d'un ancien "marché aux charbons". Auparavant, sur les mêmes lieux, s'élevait une "maison de la santé" construite sur ordre d'Anne d'Autriche.

Jusque dans les années 2000, les personnes détenues étaient réparties par origines géographiques et ethniques. Il y avait quatre blocs: l'Europe occidentale, l'Afrique noire, le Maghreb et le reste du monde.

Nous savons très bien que notre système pénitentiaire est malade, et qu'il y a d'énormes progrès à faire tant pour ce qui concerne l'accueil des détenus que les conditions de travail des personnels.

Je vais maintenant vous parler de notre système de santé qui est, lui aussi, à la peine.

Déjà, l'organisation de la démographie médicale est liée au principe de la liberté d'installation des professionnels libéraux de santé dans des endroits qui correspondent au mieux à leur vie personnelle et familiale.

De fait, il existe une inéquitable répartition des professionnels de santé au regard du nombre d'habitants et aux besoins grandissants de ceux-ci.

Il faut dénoncer un système à bout de souffle fondé sur la rémunération au volume qui ne répond pas au devoir d'assurer des soins de qualité sur tout le territoire de France.

Le collectif de médecins libéraux réclamant une tarification de la consultation à cinquante euros, veulent, avant tout, privilégier leur liberté d'installation et surtout ne pas s'attaquer à la plaie des déserts médicaux.

On doit aussi exprimer notre désaccord total face aux amendements faits par les sénateurs sur la **loi Rist**, ceux-ci proposaient une "indemnisation du médecin à la charge du patient qui n'honorait pas leur rendez-vous".

En effet, les usagers ne doivent pas être des bouc-émissaires.

Ces mêmes sénateurs ont scandaleusement raboté, en commission des affaires sociales, la proposition de la **loi Rist** "Amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé" qui proposait

HAUSSE DU TARIF DES CONSULTATIONS !..



Sommaire

- 1** **Edito:**
Quand va la santé.
- 2** **Suite édito:**
Quand va la santé.
49-3 de fièvre.
- 3** **Marins:**
Courrier du ministre et du Secrétaire d'état.
- 3** **Unions Fédérales:**
AG URRTE du Centre val de Loire.
- 4** **Suite U. Fédérales.**
AG SSR Ile et Vilaine.
- 4** **Aériens:**
Brèves aériennes.
- 5** **Cheminots:**
Extrait du journal interne.
- 5** **Infos diverses:**
La paille et la poutre.
- 6** **Suite Infos diverses:**
Violences sexistes.
Les 100ans de Jean LALOT.



des progrès concrets sur l'accès aux soins, notamment la possibilité aux infirmières en Pratique Avancée (IPA) de pouvoir prescrire, dans un cadre bien limité.

Notre système de santé est bien malade, c'est pourquoi il est urgent de procéder à une consultation approfondie. Stéthoscope, radio, IRM, Scanner... tous les moyens doivent être mis en œuvre pour établir un véritable diagnostic et trouver les remèdes efficaces et sans effets secondaires pour redonner à notre chère Assurance Maladie les objectifs de solidarité fixés par ses créateurs

Il y va de la santé... de tous!

Michel BOTREL

49-3 DE FIEVRE

Il est venu le temps de boucler la LTER N° 116. Mais celle-ci ne pouvait pas être confiée aux bons soins de nos amis de la poste (avant on disait PTT) sans qu'il y ait un petit article sur le grand conflit en cours: celui portant sur le dossier des retraites et le recul de l'âge légal à 64 ans, une ligne rouge pour la CFDT.

Après de nombreux artifices, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, et l'exécutif n'étant pas certain de recueillir une majorité, celui-ci a préféré recourir, une nouvelle fois, à l'article 49-3 de la constitution pour faire passer sa loi.

La motion de censure trans partisane n'ayant pas obtenu la majorité (de nombreux députés LR étant restés droit dans leurs votes), la loi est désormais adoptée. Cette séquence parlementaire va laisser des traces extrêmement profondes dans le corps social.



Le Président, droit dans ses bottes, reste sourd et refuse même de recevoir les leaders syndicaux ignorant les conséquences sociales, économiques et démocratiques que cela entraînera.

Le président dit qu'il a le soutien des français puisque réélu en 2022. Mais il oublie qu'il n'a pas été réélu pour mener une réforme aussi injuste avec des arguments mensongers, mais pour barrer la route à l'extrême droite, point barre!

Cet aveuglement est un appel au radicalisme...pour ceux qui n'attendent que ça.

En effet, pour le président, le peuple qui investit la rue est une sorte de sous-peuple, tout comme les syndicats, représentants des salariés, ne sont, à ses yeux, que quantité négligeable. Il a mis assez d'huile sur le feu pour qu'une petite minorité très agissante craque l'allumette et lui offre tous les prétextes pour dénoncer "la violence".

Pour autant, nous ne baissons pas les bras! L'intersyndicale tient bon contre vents et marées. Nous en sommes à la dixième mobilisation. Le caractère massif de l'opposition contre ce mauvais texte et le soutien populaire restent toujours très importants.

Les retraités CFDT bons soldats et bons militants que nous sommes, sont nombreux à se joindre aux manifestations qui se déroulent dans le pays, y compris dans les villes moyennes. Nous apportons notre soutien sans failles, soutien intergénérationnel pour que cette loi soit purement et simplement retirée.

Nous ne savons pas encore quelle sera l'issue de cette confrontation, mais il est nécessaire de trouver une sortie honorable, y compris une issue de secours.

Alors chiche monsieur le président, même à l'insu de votre plein gré, exercez votre droit de retrait...sur cette réforme des retraites massivement rejetée par votre peuple.

Michel BOTREL

Marins

Le ministre du travail du plein emploi et de l'insertion, et le Secrétaire d'Etat chargé de la mer se sont adressés aux représentants syndicaux du secteur maritime.

Mesdames et messieurs les représentants syndicaux du secteur maritime,

La réforme de notre système de retraites engagée par le Gouvernement a pour objectif d'assurer sa pérennité tout en le rendant plus juste et en assurant son équilibre.

En tant que l'un des premiers systèmes de protection sociale en France, le régime d'assurance vieillesse des marins reposant sur l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) porte depuis le XVII^e siècle cet esprit pionnier fondé sur la solidarité professionnelle tout en reconnaissant la pénibilité et la fatigue physique de ce métier rude, difficile et dangereux et pourtant si important pour garantir la souveraineté de notre pays. Dès lors, comme quelques autres métiers à des contraintes très particulières, **il a été décidé que le régime des marins à travers l'ENIM ne serait pas impacté par la réforme : aussi bien quant à son existence que pour ce qui concerne l'âge de départ dérogatoire à la retraite des marins (55 ans).**

Le gouvernement s'est déjà exprimé en ce sens à

plusieurs reprises.

Ce courrier vise donc à vous confirmer à nouveau ce principe, au moment où la réforme proposée par le Gouvernement est en discussion au Parlement : **le régime des marins n'est ni supprimé et le recul de l'âge de départ à la retraite ne concernera ni les marins actuels, ni ceux venant à entrer dans cette profession.**

Nous souhaitons donc vous rassurer pleinement sur l'avenir du régime.

Le projet de réforme porte d'ailleurs des dispositions qui vont permettre de le renforcer à travers l'objectif d'amélioration du cumul emploi-retraite avec la création de droits nouveaux après la liquidation d'une première pension.

Ce dispositif s'appliquera aussi aux marins, de plus en plus nombreux à poursuivre leur vie professionnelle à terre, sans renoncer ainsi au bénéfice de leur pension.

En espérant vous avoir rassuré sur le régime de retraite des marins, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Olivier DUSSOPT
Hervé BERVILLE

Unions Fédérales

Compte-rendu de l'URRTE CFDT du Centre Val de Loire

L'Assemblée Générale de l'Union Régionale des Retraités des Transports et de l'Environnement de la Région Centre-Val de Loire s'est tenue le 14 février 2023 à Orléans.

Peu d'adhérents s'étaient déplacés, et nous le regrettons. Après des années compliquées, suite au covid et surtout au décès de Daniel BERNARD, il a été toutefois décidé de relancer notre union régionale. **Une nouvelle équipe a été élue, tant au Conseil qu'au Bureau.** Des actions vont être proposées aux unions territoriales sur des thèmes liés aux déplacements et aux transports. Les relations avec les syndicats d'actifs des cheminots, de la route et des transports urbains de la région vont être renforcés afin de favoriser le transfert des syndiqués pré-retraités et retraités vers les unions territoriales. Les relations sont également consolidées avec l'Union Régionale des Retraités du Centre-Val de Loire et l'Union Fédérale des Retraités de la F.G.T.E.

Composition du Bureau :

Président : Paul DANTEL, issu des transports Urbains (45),

Secrétaire : Jean-Claude MÉNATORY, issu de la Route (45), référent UTR 45,

Trésorier : Hervé MESNAGER, issu des Cheminots (41), référent UTR 41 et URR Centre Val de Loire

Michel LIMET, issu des Cheminots (37), référent UTR 37

Michel BRETON, issu des Cheminots (28), référent UTR 28 et URR Centre-Val de Loire



Paul DANTEL

Suite Unions Fédérales

La SSR 35 (Section Syndicale des Retraités CFDT FGTE d'Ille et Vilaine) a organisé, le 01 février 2023, son assemblée générale, à la Maison Des Associations de Rennes

Devant un parterre de près de trente adhérents, **Isabelle DRILLEAU**, Secrétaire Générale, a retracé les événements marquants de l'année 2022 :

- L'agression de la Russie vers l'Ukraine,
- La révolution Iranienne, la tyrannie Afghane,
- L'inflation, la précarité, le pouvoir d'achat En France,
- Le projet de loi pour la retraite pointe son nez, la CFDT prendra toute sa part dans le mouvement intersyndical,
- L'UCR tiendra, en juin, son assemblée générale à Valence.

Isabelle souhaite à l'assemblée et plus largement à tous les adhérents une année 2023, d'espoir, paix et solidarité. **Bruno SACHET**, trésorier, a présenté une situation budgétaire positive.

Ces présentations terminées, l'assemblée débat :

- sur la situation financière des sections syndicales,
- sur les déserts médicaux, les territoires en tension, les droits et devoirs des (futurs) médecins, la carte Cezam,
- les actions de l'ULR ... Petite pause café et nous abordons le thème retenu cette année « **La Succession** ».

Maître Claire CHERDRONNET, a accepté notre invitation et nous a informés sur les différentes possibilités d'appréhender la succession :

La transmission entre époux, enfants/parents, L'immobilier, le viager, l'assurance vie, âge recommandé pour transmettre ...

Près de 1h30 de présentation a permis d'éclairer un peu plus, s'il en était besoin, nos adhérents, ravis d'avoir pu échanger.



Pour le bureau SSR 35 Georges SALIOU

Aériens

Brèves Aériennes

QUATARGATE : La commission transport élaboussée

Depuis des années, les syndicats français du transport aérien dont la CFDT en premier lieu alertent sur les dangers d'un accord de ciel ouvert entre l'UE et le Qatar.

Ce petit pays ne cesse de vouloir un accord de ciel ouvert avec l'UE qui lui permettrait de desservir l'ensemble des pays de l'UE. Le risque majeur est une distorsion flagrante des règles de concurrence.

La compagnie aérienne Qatar Airways et le Qatar refusent de jouer le jeu de la transparence en particulier sur les aides publiques à la compagnie, Mettre l'ensemble des pays de l'UE en libre-service sans contrepartie et laisser la Commission Européenne négocier c'est la porte ouverte aux tentatives de pression.

Le Directeur Général du Département Mouvement et Mobilités de la Commission vient de se faire épingle sur le site d'information POLITICO, information reprise dans le journal le Monde du jeudi 9 mars dernier.

Ce haut fonctionnaire européen aurait bénéficié de facilités de transport gratuit en classe business sur la compagnie qatari entre 2015 et 2021 alors que ses collaborateurs étaient en train de négocier l'accord de ciel ouvert.

Il est vrai qu'il vaut bien mieux avoir un pass vers un pays chaud que de rester à Bruxelles.

L'accord aérien est bloqué en ce moment au niveau du Parlement Européen.

Des élus verts ont demandé une enquête approfondie à la Commission et en particulier à la Commissaire aux Transports (libérale roumaine) qui soutient cet accord de ciel ouvert.

Affaire à suivre.

Paul LAPREVOTE

Extrait du journal interne des cheminots

Comme chaque année lors du dernier conseil d'administration de la CPRP, les administrateurs ont voté à l'unanimité la reconduction des Prestations Spécifiques Non-Pérennes pour un an.

Cette cagnotte issue, il y a quelques années, d'un trop perçu de cotisation par les cheminots, le système des PSNP a donc été mis en place.

Ces prestations utilisées essentiellement par les retraités (90% de ces prestations sont utilisées par 70% par ceux-ci) commencent à s'épuiser.

Actuellement il ne reste qu'environ 50 millions du budget initial. Entre 5 et 7 millions (selon les années) sont utilisés tous les ans.

La durée de vie de ces prestations n'est donc plus que de 9 ans maximum.

Lors du dernier Conseil d'Administration, les ministères de tutelle ont demandé aux administrateurs de réfléchir sur un possible financement de ces prestations afin qu'elles perdurent dans le temps.

La CFDT cheminots et la CFDT Cheminots retraités doivent donc être force de proposition afin que ce système ne s'éteigne pas, car bien souvent se sont les retraités ayant de basses pensions qui les utilisent.

Numérisation des Facilités de Circulation pour les ayants droits

La numérisation des Facilités de Circulation pour les ayants droits des retraités, doit être effectuée avant le 31 décembre 2023.

Comme nous l'avons déjà écrit, la CFDT Cheminots et la CFDT Cheminots Retraités sont contre l'obligation de cette numérisation car beaucoup de retraités ne sont pas équipés en matériel informatique, pour diverses raisons. (Age, pouvoir d'achat, etc...)

Le tout numérique laisse beaucoup de retraités dans le désarroi car ils ne peuvent plus obtenir ou envoyer de documents.

Une grande partie de retraités de la SNCF ne pourront plus voyager car la procédure pour obtenir des Facilités de Circulation hors numérique est beaucoup trop complexe.

La CFDT Cheminots et la CFDT cheminots retraités continuent de travailler afin que tous les retraités, n'ayant ni ordinateur, ni tablette ou smartphone, puissent continuer à recevoir les facilités de circulation, de ses ayants droits, sous format papier (comme avant).

Les différents ministères ont été interpellés sur ce sujet et régulièrement relancés à chaque fois que l'occasion se présentera.

La CFDT Cheminots et le CFDT Cheminots Retraités espèrent avoir gain de cause avant la fin du premier semestre 2023.

Bernard ROUQUAT

Informations Diverses

LA PAILLE ET LA POUTRE

La vice-présidente américaine, Kamala Harris, a réclamé que "justice soit faite" puisque, selon elle, "les États-Unis ont formellement établi que la Russie a commis des crimes contre l'humanité en Ukraine". Elle est procureuse de métier et connaît donc le dossier et la valeur des mots. Elle a sûrement raison, les dirigeants russes et leur armée sont directement responsables.

Ils sont responsables d'avoir couvert ou travesti des dérapages individuels, mais aussi d'avoir choisi la terreur comme stratégie militaire, bombardant des civils, les déportant en masse, tuant des milliers d'innocents, créant, dans les villes et villages qu'ils occupaient, des centres de torture.

C'est une méthode planifiée et il serait souhaitable que Poutine et ses proches, soient un jour traduits devant la Cour pénale internationale (qu'ils ne reconnaissent d'ailleurs pas).

De nombreuses ONG sont en train d'investiguer pour établir soigneusement les faits et des preuves.

Mais "le camp du bien" américain donneur de leçons n'a-t-il pas, lui aussi, à son actif, de nombreux faits pour le moins reprochables?

En effet, qui a déversé des millions de tonnes de napalm sur les civils vietnamiens au siècle dernier? Qui a déclenché la folle guerre en Irak? Qui a commis, en Afghanistan, des exactions épouvantables (la dernière en date étant le largage de "la mère des bombes" qui ne pouvait qu'exterminer combattants et civils mêlés)? Qui a transformé la prison d'Abou Grahb en monstruosité, sans parler des sites clandestins où les détenus étaient traités pire que des bêtes?

Il ne faut pas que l'on se fasse d'illusions. Il n'existe pas de "camp du bien" intrinsèque, il n'existe pas de partage d'un monde qui s'y refuse.

Le président Biden a sûrement raison de soutenir Kiev.

Mais lui qui est catholique, il devrait se souvenir de ses cours de catéchisme et méditer cette phrase de l'évangile (Mathieu 7) :

"Ôte la poutre qui est dans ton œil, alors tu verras comment ôter la paille qui est dans ce-lui de ton frère"

Michel BOTREL

Suite Informations diverses

Violences sexistes

On a enregistré 122 décès de femmes victimes de la violence de leur conjoint en 2022. Leur nombre est en hausse de 20% par rapport à 2021, et ce malgré un durcissement au fil des années des peines encourues devant les tribunaux.

Plus largement, l'arsenal judiciaire s'est significativement étoffé contre les violences sexistes et sexuelles. Les peines prononcées sont plus lourdes et plus nombreuses. Malgré cela, les affaires de violences sexuelles au sein du couple sont passées de **52800 en 2012 à 81300 en 2020**.

C'est le constat fait par deux magistrats, **Elsa Johnstone et Vincent Sizaïre**, dans un article très éclairant du « Monde Diplomatique » de mars 2023 intitulé « Inflation de lois, pénurie de moyens – Violences sexistes, la répression ne suffit pas ». Ils apportent plusieurs explications à cette situation et proposent des réformes indispensables.

En résumé, la première consiste à augmenter les moyens de la justice. « *L'institution judiciaire est constamment sollicitée pour mettre en œuvre, sans les moyens nécessaires, les innovations du législateur* ».

D'autre part, les victimes se voient encore trop souvent refuser l'enregistrement de leur plainte par les fonctionnaires de police, souvent peu formés à ce type d'affaire. Enfin, l'obtention de mesures de protections pour les femmes menacées n'est pas anticipée en fonction du danger: le juge doit d'abord constater la réalité de ce danger ! Ce délai peut être fatal à la victime.

Si on ne veut pas que le 8 mars soit un jour de commémoration au monument aux morts des femmes victimes de violences sexistes, il va falloir mettre en œuvre des moyens à la hauteur des enjeux.

Pierre FLAIG



Jean LALOT a 100 ans.

Jean est né le **20 Décembre 1922** à Périgueux (Dordogne).

Son père, cheminot ; sa mère, mère au foyer ont eu trois garçons dont il était l'aîné.

Après sa réussite au Brevet Élémentaire, il entre dans la vie active en travaillant dans une Entreprise de Travaux Publics.

⇒ **A 18 ans** en 1940, il est embauché au District SNCF de Commentry (Allier) en tant qu'Auxiliaire Bureau.

Puis, vient la période noire et fait partie de cette jeunesse française appelée **la classe martyr**.

⇒ **A 20 ans**, les Chantiers de Jeunesse.

⇒ **Puis, en 1942**, départ pour l'Allemagne au titre du Service de Travail Obligatoire (**STO**) Il « visite » Hambourg où il travaille dans une usine fabriquant des pièces pour l'aviation.

Libéré, il retrouve Montluçon après un parcours plein de péripéties entre l'Allemagne et la France

⇒ Il reprend son travail à la SNCF à Châteauroux, puis à Limoges et revient à Montluçon.

⇒ Employé Principal à la comptabilité, il passe l'examen de Chef de Groupe ; fonction qu'il occupera dans cette ville jusqu'en **1962**, année où il rejoint **Toulouse**.

Employé au Service Comptabilité (DB), il termine sa carrière comme Chef de Bureau le 1er Mai 1977.

Toute sa carrière, Jean a été **un délégué syndical d'abord CFTC, puis en 1964** comme nombre de ses camarades **à la CFDT**.

Son apogée fut **Mai 68**.

« **Un cadre syndicaliste** », CFDT de surcroît ?? Inimaginable à cette époque !

« **Un patron qui se mouille** » par son implication, son action et son sens d'organisation dans le Syndicalisme ??

Son bureau devint « **portes ouvertes** ».

Toujours accueillant, respectueux des autres, mais Déterminé ; il était à l'écoute de tous.

Dans son action, il préférait la diplomatie à l'agressivité. Sa discrétion, son engagement forçait le respect de **Tous**.

A la retraite, il continue la vie sociale en aidant ses prochains.



⇒ Président régional de la CSF (Confédération Syndicale des Familles) association qui vise à rendre actifs les citoyens pour promouvoir une bonne qualité de vie et le vivre ensemble.

⇒ Président du Quartier Soupetard.

Victime d'une chute occasionnant des problèmes cardiaques et pulmonaires, il a dû se résoudre à rejoindre l'EHPAD de l'Union.

Jean-Claude DESANGLES